

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS No. 11/14 :
Réaménagement complet de la place de jeu du Chêne**

Objet	Réaménagement complet de la place de jeu du Chêne
Opération proposée	Investissement (service public)
Réalisation	2014 - 2015
Coût de l'opération	Frs. 685'000.-
Financement	Par trésorerie courante ou/et emprunt
Durée d'amortissement	1) Par prélèvement de 300 kFR sur fonds de réserve 9282.2 : « investissements futurs ») 2) 385 kFr amortis sur 10 ans.
Plan d'investissement	500 kFr sont planifiés pour 2014, rien pour 2015.
Impact sur le compte de fonctionnement	Entre 40'000.- et 45'000.-/an

Notes & précisions :

1. Cet investissement améliore l'offre que notre commune propose à ses citoyens et ne génère aucun rendement supplémentaire.
2. Le solde du fonds de réserve N° 9282.2 du bilan nouvellement intitulé « Investissements futurs » était, au 01.10.2014, de 1'100'000.- CHF. Le prélèvement correspond à env. 27 % de cette somme.
3. Impact sur compte de fonctionnement : en plus du coût de l'amortissement, le préavis mentionne une légère augmentation du coût du contrat d'entretien des jeux ainsi qu'un faible entretien de la fontaine. Cet impact peut en effet être qualifié de très faible, d'autant plus que l'amortissement ne s'étend que sur 10 ans.

Coût du projet

Le coût du projet est important et correspond à près de 3.6 points d'impôts. Mais son impact l'est également.

Les postes principaux sont :

1. Les travaux préliminaires : terrassement, canalisations, infrastructures, jardinage, arrosage (410 kFr)

2. La fourniture et pose des jeux, mobiliers et barrières forcément confiée à des partenaires spécialisés (env 200 kFr)
3. Réfection murs de soutènement, fontaine, poubelles et imprévus (71 kFr)

La cofin comprend bien qu'une part des travaux sous (1) ne puisse être effectué par le service extérieur communal mais elle incite la Municipalité à mettre davantage à contribution notre excellente équipe dans le cadre de cette réalisation. En particulier pour le poste jardinage de 62'000.- et éventuellement arrosage (24'000.-). Une belle réalisation durable peut aussi faire la fierté de nos collaborateurs.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

Le rapporteur : Guy Maurer

Aubonne, le 21 octobre 2014